

Code de conduite

Pour les collaborateurs

Grâce au soutien de



fit4future foundation – Code de conduite

Version: Janvier 2025

Table des matières

1. Langage	4
2. Situations 1 :1.....	6
3. Espaces relevant de la sphère privée et intime	6
4. Contacts privés.....	7
5. Médias spciaux et outils numériques.....	8
6. Aide avec contact physique.....	9
7. Autres contacts physiques, réconfort.....	10
8. Secrets.....	11
9. Gestion des photos.....	12
10. Procédure de notification.....	13

Introduction

La *fit4future foundation* est attachée au bien-être des enfants.

Depuis 2005, la *fit4future foundation* s'engage en Suisse en faveur de la promotion de la santé et de l'activité physique chez les enfants scolarisés au primaire.

Nous entendons veiller à ce que nos événements se déroulent dans un cadre respectueux et exempt de violence. À cet effet, nous avons édicté des directives en matière de sécurité, une répartition des responsabilités, des règles comportementales et des procédures pour les situations d'urgence.

En plus des documents précités, nous avons élaboré le présent code de conduite en matière de protection de l'enfance, qui s'applique à tous les événements *fit4future* sans exception.

Code de conduite en matière de protection de l'enfance

Nombreuses sont les situations à risque dans lesquelles les limites de la violence physique ou psychiques ou de l'abus sexuel sont susceptibles d'être franchies. Nous sommes déterminés à tout faire pour que cela n'arrive pas. Les limites sont très personnelles et varient selon les individus. Nous souhaitons en tenir compte dans le cadre de nos offres et, par le présent code de conduite, contribuer à ce que ces limites ne soient pas franchies. Le code de conduite vise à nous aider à avoir une attitude professionnelle dans les situations à risque et à nous efforcer de prévenir celles-ci.

Ce n'est pas toujours facile, dans la mesure où les abus sexuels, notamment, se produisent à l'abri des regards. C'est pourquoi nous entendons faire preuve de la plus stricte vigilance: nous ne tolérons aucune violence sexuelle. La direction de projet et les coaches sont tenus de signaler tout soupçon d'agression sexuelle à l'organe d'alerte compétent. Celui-ci examinera la situation et prendra les mesures nécessaires.

Afin d'aiguiser notre regard, de dissiper tout malentendu et d'empêcher que des limites ne soient franchies, nous avons défini dans le code de conduite des «normes de comportement». Ci-après, neuf situations à risque sont mises en évidence.

Nous comptons sur notre personnel pour s'engager en faveur du bien-être de toutes et tous. La *fit4future foundation* se tient à disposition pour répondre aux questions.

1. Langage

Nous n'offendons personne

Des paroles blessantes peuvent causer plus de mal que des blessures physiques. Même si la personne qui en est victime ne le montre pas toujours et semble les prendre à la rigolade sur le moment.

Lors de nos événements, nous prenons garde à n'offenser personne, et personne ne subit de moqueries. Les remarques désobligeantes, sexistes ou méprisantes n'ont pas leur place chez nous. Si nous sommes témoins de propos inappropriés de la part de participants ou de participantes au projet, ou de moqueries envers quelqu'un, nous intervenons et insistons sur le fait que nous ne tolérons pas ces comportements.

Tout le monde doit se sentir à l'aise chez nous, indépendamment de son sexe, de ses origines, de sa religion, de sa taille, de son poids ou de la couleur de sa peau. Personne n'est laissé pour compte, personne n'est discriminé.

Messages clés

Nous n'offendons personne

- Lors de nos événements, personne n'est offensé, et personne ne subit de moqueries.
- Les remarques désobligeantes, sexistes ou méprisantes n'ont pas leur place chez nous.
- Si nous sommes témoins de moqueries, nous intervenons.

2. Situations 1:1

Nous évitons les situations 1:1

Les participants et participantes au projet nous accordent leur confiance et ne se demandent pas, lorsqu'ils ou elles se retrouvent seuls avec nous, si la situation est problématique ou non. Et s'ils ou elles se sentent mal à l'aise, voire pris au piège, ils ou elles n'osent souvent pas le dire.

Si les situations 1:1 peuvent être désagréables pour les participantes et participants, elles peuvent aussi l'être pour les responsables de projet et de module. En effet, nul ne peut savoir ce qui se passe derrière des portes closes.

Pour protéger les participants et participantes contre tout franchissement des limites et protéger les responsables de projet et de module contre de mauvaises interprétations et des malentendus, nous évitons de nous retrouver en tête-à-tête dans une pièce avec un participant ou une participante.

Si cela s'avère impossible, notamment en cas d'urgence, nous veillons à ce que les portes restent toujours ouvertes et à ce que l'accès à la pièce soit possible pour d'autres personnes. Après une telle situation, il convient de toujours informer le ou la responsable de projet.

Messages clés

Nous évitons les situations 1:1

- Nul ne peut savoir ce qui se passe derrière des portes closes, ce qui peut vite conduire à de mauvaises interprétations et à des malentendus.
- Nous évitons de nous retrouver en tête-à-tête dans une pièce avec un participant ou une participante.
- En cas d'urgence, les portes restent ouvertes et l'accès à la pièce est à tout moment possible pour autrui.

3. Espaces relevant de la sphère privée et intime

Nous protégeons la sphère privée

Nous avons toutes et tous déjà vu quelqu'un peu vêtu, voire complètement nu. Dans certaines situations, comme à la piscine, c'est d'ailleurs tout à fait normal et naturel. Il n'en va pas de même lors de nos événements. La protection de la sphère privée revêt alors une priorité absolue.

C'est pourquoi, lors des événements «fit4future», il y a toujours des vestiaires séparés pour les hommes, les femmes, les filles et les garçons. Cette séparation doit être respectée par toutes et tous. Nous n'entrons pas dans des vestiaires autres que ceux qui nous sont attribués si des personnes s'y trouvent. Cette règle s'applique aussi aux participants et participantes, aux parents et aux proches. Si les espaces disponibles sont insuffisants, nous nous changeons avant ou après les participants et les participantes.

Dans la mesure du possible, il est également demandé aux adultes de ne pas utiliser les toilettes en même temps que les enfants pendant les pauses.

Les exceptions suivantes existent néanmoins:

1. Cas d'urgence: si nous entendons une dispute ou si nous avons l'impression de devoir entrer dans un vestiaire qui n'est pas le nôtre, nous frappons à la porte et avertissons que nous allons entrer. Si possible, c'est une coach qui se rendra dans le vestiaire des filles et un coach qui se rendra dans le vestiaire des garçons.
2. Offres inclusives: si des participants ou des participantes à des offres inclusives ont besoin d'aide pour se changer, des adultes ont le droit d'accéder aux vestiaires. Pour autant que cela soit souhaité et que les infrastructures s'y prêtent, des vestiaires spécifiques sont alors mis à disposition.
- 3.

Messages clés

Nous protégeons la sphère privée

- Les vestiaires sont séparés. Il y a des vestiaires pour les femmes, pour les hommes, pour les filles et pour les garçons.
- Les responsables de projet et les adultes n'entrent pas dans les vestiaires des participantes et des participants. Exception: Dans le cadre d'offres inclusives, des adultes peuvent accéder au vestiaire.
- En cas d'urgence, nous frappons à la porte et avertissons que nous allons entrer.
- Les adultes s'assurent qu'aucun enfant ne se trouve à l'intérieur avant d'utiliser les toilettes.

4. Contacts privés

Nous n'avons aucun contact privé avec les participants et les participantes en âge d'être protégés

Pendant le temps libre, il peut nous arriver de croiser des participantes ou des participants dans la rue, au cinéma ou dans un magasin. Il est bien sûr autorisé de les saluer poliment ou d'échanger quelques mots. En revanche, il n'est pas admissible de rencontrer volontairement pendant son temps libre des participants ou participantes en âge d'être protégés* (c'est-à-dire de moins de 16 ans) si l'écart d'âge est supérieur à trois ans.

Nous ne faisons pas entrer de participantes ou de participants dans notre sphère privée, ce qui signifie par exemple que nous ne les déposons pas chez eux en voiture après un événement et que nous ne les invitons pas nous.

À une exception près: si un participant ou une participante fait partie de notre famille, ou si nous étions amis avant l'événement, il est autorisé d'avoir des contacts en dehors des offres «fit4future». Dans ce cas, il convient d'en informer la personne en charge du projet.

*En âge d'être protégés:

En Suisse, la majorité sexuelle est fixée à 16 ans. On considère donc que les moins de 16 ans ont besoin d'une protection spécifique pour ce qui est des relations sexuelles. Toute personne qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, qui entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou qui mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel s'expose à des sanctions. L'acte n'est pas punissable si la différence d'âge ne dépasse pas trois ans.

Messages clés

Nous n'avons aucun contact privé avec les participants et les participantes en âge d'être protégés

- Nous n'avons pas le droit de rencontrer volontairement pendant nos loisirs des participants et participantes en âge d'être protégés et ayant plus trois ans d'écart avec nous.
- Nous ne faisons entrer aucun participant ni aucune participante dans notre sphère privée (logement, voiture, etc.).
- Nous avons le droit de rencontrer pendant nos loisirs des participants et participantes faisant partie de notre famille ou de notre cercle d'amis.

5. Médias sociaux et outils numériques

Nous n'utilisons les médias sociaux qu'à des fins d'information

Snapchat, Entre Snapchat, Instagram, TikTok ou Facebook, le monde des médias sociaux est vaste et plein d'attrait. Nous les utilisons pour publier nos photos, regarder celles des autres, échanger des messages ou garder le contact avec nos amis.

Les médias sociaux sont toutefois à manier avec prudence. Les contacts privés avec des participantes et participants en âge d'être protégés étant interdits, la fit4future foundation a défini les directives suivantes quant à l'usage des médias sociaux:

- Nous n'avons pas de contact avec les participants au projet via les médias sociaux.
- Les médias sociaux peuvent être utilisés par les collaborateurs et la direction du projet pour diffuser des informations sur les offres.
- Tous les canaux doivent être accessibles au public et au moins deux collaborateurs doivent être représentés dans le groupe virtuel.
- Nous n'avons pas de contacts privés avec les participants aux projets.

Il existe là aussi une exception: si un participant ou une participante fait partie de notre famille, ou si nous étions amis avant l'événement, il est bien sûr autorisé d'avoir des contacts via les médias sociaux. Dans ce cas, il convient d'en informer la personne en charge du projet afin d'éviter tout malentendu.

Messages clés

Nous n'utilisons les médias sociaux qu'à des fins d'information

- Nous n'entretenons aucun contact via les médias sociaux avec les participants et participantes au projet.
- Les contacts via les médias sociaux avec des participants et participantes faisant partie de notre famille ou de notre cercle d'amis sont autorisés.

6. Aide avec contact physique

Nous prévenons avant d'intervenir par un contact physique

Une participante est en difficulté aux barres parallèles et risque de chuter: le responsable du module ou une accompagnatrice intervient et l'attrape sous les bras. La chute est évitée de justesse.

Dans certaines circonstances, il est nécessaire d'agir afin d'éviter que quelqu'un se blesse. Il faut toutefois avoir conscience que le fait d'être touché peut être désagréable pour les participantes et les participants. Par conséquent, voici notre politique: en cas d'urgence, nous intervenons immédiatement, car nous ne voulons pas que des participant-e-s se blessent.

Si nous savons qu'un exercice requiert une aide avec contact physique, nous abordons cette question avant de commencer. Nous expliquons aux participant-e-s que nous sommes susceptibles de les aider, et de quelle manière. Si quelqu'un ne souhaite pas être aidé et préfère ne pas faire l'exercice, nous respectons son choix.

La participation aux offres «fit4future», et à toutes les activités que cela implique, est facultative. Si des participant-e-s n'ont pas envie de prendre part à une activité, nous respectons leur décision.

Messages clés

Nous prévenons avant d'intervenir par un contact physique

- Si nous savons qu'un exercice requiert une aide avec contact physique, nous abordons cette question avant de commencer.
- Nous expliquons aux participant-e-s que nous sommes susceptibles de les aider, et de quelle manière.
- Si des participant-e-s n'ont pas envie d'être aidés ou de prendre part à une activité, nous respectons leur décision.

7. Autres contacts physiques, réconfort

Nous ne recherchons pas le contact physique

Lorsque les participants au projet sont tristes, ils recherchent également du réconfort dans le contact physique avec les responsables et les accompagnateurs. C'est tout à fait normal et cela doit être autorisé, à condition que certaines règles de base soient respectées.

Nous n'autorisons la proximité physique, comme les câlins, que si elle vient des participants au projet. Nous ne les retenons pas et ne les serrons pas contre nous, ils doivent pouvoir se détacher de nous à tout moment.

Si nous ne voulons pas de contact physique, nous le leur disons.

Nous ne distribuons pas de cadeaux

Recevoir des cadeaux procure de la joie et éveille des sentiments de bonheur. Surtout dans les moments où l'on est triste et où l'on a besoin de réconfort.

Dans le cadre de nos offres, cela n'est pas approprié et nous considérons cela comme problématique.

La règle est la suivante : nous ne distribuons pas de cadeaux personnels aux participants au projet.

Messages clés

Nous ne recherchons pas le contact physique

- Nous n'acceptons la proximité physique, comme les étreintes, que si elle émane des participants au projet.
- Nous ne retenons personne, les participants au projet doivent pouvoir se détacher de nous à tout moment. Si nous ne souhaitons pas de contact physique, nous le disons.
- Nous ne faisons pas de cadeaux personnels aux participants au projet.

8. Secrets

Nous n'avons aucun secret avec les participants au projet.

« Je vais te confier un secret, mais tu ne dois le révéler à personne ! » C'est agréable quand quelqu'un nous confie ses secrets. Les secrets créent des liens, mais ils excluent aussi les autres. Cela pose problème entre les collaborateurs et les participants à un projet.

Chez nous, la règle est la suivante : nous n'avons pas de secrets avec les participants au projet. Tout ce dont nous discutons peut également être rendu public.

Si des participants au projet nous font part de sujets personnels, tels que des expériences de violence ou des problèmes personnels, nous traitons ces informations de manière confidentielle. Mais ne te laisse pas impliquer dans des secrets et dis aux participants concernés que tu vas peut-être demander de l'aide.

Messages clés

Nous n'avons aucun secret avec les participants au projet.

- Tout ce dont nous discutons peut également être divulgué publiquement.
- Nous traitons les problèmes personnels des participants au projet de manière confidentielle. Si nous devons demander de l'aide, nous en informons les participants concernés.
- Nous ne nous laissons pas impliquer dans des secrets.

9. Gestion des photos

Nous ne prenons ni photos, ni vidéos

Les photos et les vidéos immortalisent des moments et peuvent constituer de merveilleux souvenirs. Mais qui souhaite être photographié ou filmé sans y avoir été invité et, qui plus est, dans une pose peu flatteuse ? Dans le cadre des offres « fit4future », seules les personnes mandatées sont autorisées à prendre des photos et à réaliser des vidéos. Les photos/vidéos prises avec des appareils mobiles personnels doivent être transmises à la fondation fit4future et ne peuvent PAS être utilisées à des fins privées.

Si la fondation fit4future a besoin de photos et de vidéos pour des reportages médiatiques (par exemple, magazines, Internet, films, documents de communication), les chefs de projet peuvent, en notre nom ou par l'intermédiaire de personnes mandatées par eux, prendre des photos et réaliser des vidéos. Dans ces cas, la fondation a obtenu au préalable l'accord des parents et/ou des enseignants pour les prises de photos/vidéos. Les enfants qui ne doivent pas être filmés ou photographiés portent un bracelet correspondant (il faut en demander l'autorisation au responsable du projet pour la journée/la semaine).

Nous veillons à ce que plusieurs personnes soient toujours visibles sur les photos et les vidéos. En outre, nous n'utilisons pas de photos ou de vidéos qui pourraient être interprétées comme racistes ou pornographiques ou qui pourraient donner une image défavorable de certaines personnes.

Messages clés

Nous ne faisons pas de photos ou de vidéos sans autorisation expresse.

- Dans le cadre des offres «fit4future», seules les personnes expressément désignées à cet effet sont autorisées à réaliser des photos ou des vidéos.
- Nous veillons toujours à ce que plusieurs personnes apparaissent sur les photos et les vidéos.

10. Procédure de notification

En cas de soupçon fondé d'abus sexuel ou de violation du code de conduite par des personnes travaillant lors d'événements «fit4future», il convient d'informer l'organe d'alerte interne (meldestelle@fit4future-foundation.ch) ou la personne responsable (sur place). Il en va de même si des participant-e-s ou leurs parents font état de faits délictueux. Par cette notification, nous confions aux personnes compétentes le soin de coordonner les mesures ultérieures. Il n'est en aucun cas de notre ressort de confronter les personnes accusées d'actes délictueux.

Messages clés

Si nous voyons ou entendons quelque chose, nous sommes tenus de le signaler

- Nous informons les responsables ou signalons le fait à meldestelle@fit4future-foundation.ch
- Ce n'est pas mon rôle de confronter la personne accusée. C'est le rôle des autorités compétentes.